

Assemblée Générale Extraordinaire sur 2nd convocation

10 juin 2021 - 14h00



BIENVENUE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SUR 2ND CONVOCATION DE THERADIAG

- Pour des raisons de pandémie, les modalités de cette Assemblée Générale Annuelle Extraordinaire prennent en compte les contraintes actuelles, et celle-ci se tient exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.
- Nous vous remercions de votre fidélité malgré ces conditions et comptons bien vous recevoir une prochaine fois.
- Nous passerons en revue la composition du Bureau de l'Assemblée Générale. Vous pourrez ensuite poser vos questions. Nous passerons, enfin, en revue les résultats des votes pour chaque résolution.
- Le vote ne sera pas possible en séance et aura dû être exprimé au préalable.
- Il ne sera pas non plus possible de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions.

Theradiag
INNOVATION FOR BIOTHERAPIES

ORDRE DU JOUR

1 Composition du Bureau de l'Assemblée Générale, revue du quorum

2 Lecture des réponses aux questions écrites reçues sur la plateforme

3 Résultats des votes pour chaque résolution



Composition du Bureau de l'Assemblée Générale, revue du quorum



● Composition du Bureau de l'Assemblée Générale

- Président :
 - Monsieur Pierre MORGON, Président du Conseil d'Administration
- Désignation des scrutateurs :
 - Monsieur Simon DAVIERE, actionnaire et Directeur Théranostic
 - Monsieur Sylvain LECOMTE, actionnaire et Directeur IVD et Instrumentation
- Désignation du secrétaire de séance :
 - Le cabinet Fieldfisher représenté par Maître Mathilde CAZE
- Commissaire aux Comptes :
 - Deloitte & Associés absent et excusé

● Revue du quorum

- Nombre de titres et droits de vote au mardi 8 juin 2021 :
 - Nombre de titres formant le capital : 8.745.485 actions dont 8.665.578 ayant droit de vote
 - Nombre réel de droits de vote : 8.707.679
- Nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, ayant voté par correspondance ou par procuration de 1.808.235 soit un quorum de 20,87%
- Votes par correspondance et pouvoirs reçus à la date de clôture soit mercredi 9 juin 2021 à 15h00
 - 376 pouvoirs au président : 617.536 voix
 - 298 bulletins de vote par correspondance : 1.196.667 voix
 - 1 mandats : 470 voix
 - 1 actionnaire présent (Monsieur DE CASTELNAU) qui a voté pré-Assemblée : 14.662 voix



2



Lecture des réponses aux questions écrites
reçues sur la plateforme



Résultats des votes pour chaque résolution

● ONZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes;

Rejetée à 33,43%

● DOUZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public;

Rejetée à 52,83%

● TREIZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires;

Rejetée à 50,70%

● QUATORZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires;

Rejetée à 52,87%

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

● **QUINZIEME RESOLUTION**

Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas;

Rejetée à 46,66%

● **SEIZIEME RESOLUTION**

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 70.000 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 70.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées;

Rejetée à 50,38%

● **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions

Rejetée à 48,86%

● **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

Rejetée à 49,57%

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

● DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société

Rejetée à 69,72%

● VINGTIEME RESOLUTION

Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances

Rejetée à 34,27%

● VINGT ET UNIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions

Adoptée à 78,09%

● VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Autorisation à donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée en vue d'effectuer les formalités légales

Adoptée à 83,38%

AVERTISSEMENT PORTANT SUR LES DECLARATIONS PROSPECTIVES

Cette présentation contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans la présentation pourraient se révéler erronées, sans que la Société, ses conseils et leurs représentants se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

De plus, même si la situation financière de la Société, ses résultats, ses *cash-flows* et l'évolution du secteur dans lequel la Société opère étaient conformes aux informations prévisionnelles contenues dans le présent document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des évolutions ou résultats futurs de la Société. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de confirmer les déclarations prospectives ou bien encore de rendre publique toute correction à une quelconque information provisionnelle qui aurait été faite pour refléter un événement ou une circonstance qui serait apparu postérieurement à ce document.

Par ailleurs, la Société analyse avec attention les conséquences actuelles et potentielles liées à la pandémie de Covid-19. Il est impossible, à ce jour, de déterminer avec certitude combien de temps elle durera et comment elle impactera le chiffre d'affaires et les résultats de la Société.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Theradiag
INNOVATION FOR BIOTHERAPIES